



Sommaire

Chers déclarants,

Nous vous communiquons quelques dernières informations relatives aux dates de campagnes.

Des évolutions de notre plateforme Web-Déclarations sont également détaillées, qui devraient vous apporter encore plus de simplification dans votre process télédéclaratif.

Nous vous souhaitons une bonne campagne fiscale.

Bonne lecture à tous.

L'équipe du portail ASPOne.fr

Au sommaire

Fiscal & Social

- **Dates de campagnes**

En Bref ...

- **Contact DPO / RGPD**
- **Web-Déclarations**
 - IMPORT BALANCE
 - IMPORT CSV DECLOYER
 - Calculs Inter-formulaires
- **Relevés de comptes**
- **Maintenance**

Fiscal & Social

Dates de campagne

- **TDFC 2019**

- Date limite de dépôt du millésime 2018 : **27 mars 2019 minuit**
- Ouverture du millésime 2019 : **3 avril 2019 à partir de 9H00**
- Date limite de dépôt : **Samedi 18 Mai 2019 Minuit.**

Comme à l'accoutumée, les envois au millésime 2019 effectués à compter du 28 mars 2019 ne seront traités par la DGFIP qu'à partir du **3 avril 2019**, date officielle d'ouverture de la campagne. Les ARS ne seront donc réceptionnés qu'à compter du 3 avril 2019, et en fonction du temps de traitement de la DGFIP.

Le délai « technique » de 15 jours complémentaires pour la télétransmission EDI est désormais acté, ce qui amène la fin de campagne au 18 mai 2019 au lieu du 3 mai 2019.

➤ *Les Horaires du service Support clients seront étendus jusqu'à 19H00 au lieu de 18H00 le vendredi 17 mai 2019 et le service sera **exceptionnellement ouvert le samedi 18 mai 2019** de 9H00 à midi et de 14H00 à 18H00.*

⇒ Ces informations sont également valables pour les envois vers la **Banque de France** dont le calendrier télédéclaratif est aligné avec celui de la DGFIP en ce qui concerne le nouveau millésime.

- **DSI**

- La téléprocédure DSI ouvrira en production le **02/04/2019** prochain.

- **EDI-PAIEMENT : CVAE**

- L'ouverture du paiement CVAE 2019 en réel est prévue le **3 avril 2019 9H00** ;

- **DSN-version P19V01**

- Comme indiqué dans notre précédente lettre d'information, nous vous confirmons que le millésime DSN P18V01 n'est plus accepté depuis le 26/03/2019 ; seul le millésime P19V01 est désormais pris en compte.

• **IR 2019**

- Ouverture des tests : initialement prévue le **25 mars 2019** mais repoussée à une date ultérieure ;
- Ouverture du millésime 2019 en production : **24 avril 2019 à partir de 9H00**
- Date limite de dépôt : **4 juin 2019**.
- Tolérance accordée par la DGFIP pour les Tiers-déclarants pour des dépôts avec CIMR : **25 juin 2019**
- Date de fermeture fonctionnelle : **30 juin 2019 minuit** (délai accordé pour rectifier un dépôt transmis avant le 26 juin 2019).

Message de la DGFIP concernant EDI-IR :

« ... toute déclaration EDI-IR faite pour la première fois entre le 26 et le 30/06 encoure une pénalité pour dépôt tardif de 10 % . »

Le **CIMR** (Crédit d'Impôt de Modernisation du Recouvrement) est le mécanisme mis en place cette année seulement par l'Administration fiscale pour « effacer » l'impôt calculé sur les revenus 2018 dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source et de la fameuse « année blanche ». Merci de vous référer aux textes en vigueur pour de plus amples informations sur le CIMR.

En Bref ...

Contact DPO RGD

Dans le cadre de la mise en conformité avec le **RGPD** (*Règlement Général sur la Protection des Données*), nous avons ajouté un nouveau contact de type « **DPO** » (*Délégué à la Protection des Données*) dans les informations du compte ASPOne.fr.

Désormais, toute nouvelle inscription sur le site nécessite le renseignement obligatoire de ces informations.

Le « DPO » est le « chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de l'entreprise et est principalement chargé :

- D'informer et de conseiller son entreprise, ainsi que les employés ;
- De contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- De conseiller son entreprise sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- D'être contacté par les personnes concernées pour toute question ;
- De coopérer avec la CNIL et d'être son point de contact.

Pour les comptes déjà en activité sur le portail, nous avons par défaut renseigné cette information désormais obligatoire en mettant comme « contact DPO » le « contact principal » actuel, et en indiquant la mention « RESPONSABLE DU COMPTE » dans la zone « fonction ».

Vous pouvez modifier ces informations à partir de la « Gestion des Comptes » dans votre espace privé.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter notre service « Support Clients » à hotmel@asp-one.fr

Web-Déclarations

• **IMPORT Balance**

Web-Déclarations autorise la création des formulaires de la liasse à partir de l'import d'une balance, sur les régimes BIC IS/IR RN/RS et BNC. Ce module nécessite une mise à jour en rapport avec le millésime - qui change chaque année - et qui sera effectué cette année le 28 mars 2019.

Pour toute information complémentaire sur cette fonctionnalité, merci de consulter le tutoriel dédié :

https://www.aspone.fr/files/tutoriaux/web_declarations/mode_emploi/import_balance.pdf

• Calculs inter-formulaires

Jusqu'à présent, Web-Déclarations permettait de saisir de façon « cloisonnée » chaque formulaire quel que soit le régime ou catégorie fiscale. Désormais, **Web-TDFC** est capable d'effectuer les reports de calculs inter-formulaires, quand ces derniers existent et que les données sont servies. Cela s'avère d'autant plus intéressant dans le cadre d'un import de balance.

Par exemple, la donnée « (5)Coût de revient des immo. ac. – 182 » du 2033A pourra se renseigner automatiquement à partir des données du 2033C ...

• IMPORT CSV DECLOYER

Rappel : Web-Déclarations permet de créer des formulaires DECLOYER à partir de l'import de fichiers CSV. Cette fonctionnalité a été ajoutée au service Web-TDFC de WEB-Déclarations.

Pour toute information complémentaire, merci de consulter le tutoriel dédié :

https://www.aspone.fr/files/tutoriaux/web_declarations/dec_loyer/tutorial_decloyer_et_requete.pdf

Relevés de Comptes CFONB120

Dès le 7 avril prochain, les **comptes chèques** et les **comptes cartes** sur les banques **LCL** et **Caisse d'Epargne** seront séparés. La liaison active avec les comptes chèques sera maintenue. Si vous désirez recevoir les relevés relatifs aux comptes « cartes », il faudra activer la réception des relevés sur ce type de compte en cliquant sur « *Ajouter des comptes bancaires* » : cela nécessitera la saisie des identifiants bancaires, soit directement par le tiers-déclarant s'il a connaissance de ces informations, soit en demandant au redevable de saisir ces informations via l'émission d'un mail signé sécurisé.

➔ Cela engendrera la réception de deux relevés distincts au lieu d'un seul actuellement.

Modification d'un redevable

Informations Juridiques

SIREN * :

NIC :

Raison Sociale * :

Email * : 

Paramétrage des relevés

Périodicité * : Jour : 

Ne pas générer automatiquement le jeton / mail de mise à jour des identifiants bancaires 

Comptes Bancaires

2 compte(s) bancaire(s) disponible(s) pour la réception des relevés

Banque	IBAN / N° Compte	Libellé	Etat Connexion	Dernière Collecte	Etat Jeton	Consulter	Modifier	Supprimer
Caisse d'Epargne	FR7611111222233333333390	Compte Chèque	✓ 25/03/19 23:35	✓ 31/12/18 02:01	✓ 30/06/17 08:42			



Pour toute information complémentaire, merci de contacter notre service « Support Clients » à hotmel@asp-one.fr

Maintenance du portail

Dans le cadre d'une maintenance du portail, un arrêt de services est prévu ce **samedi 30 mars 2019 de 8H00 à 20H00**.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.
Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de ce type de la part d'ASPOne.fr : <mailto:marketing@asp-one.fr?subject=Désinscription>

ASPOne.fr (Groupe TESSI) - 116, rue de Silly- 92100 Boulogne Billancourt
Tél. : 01.41.31.52.30 - Fax : 01.41.31.52.34 - Support : 04.77.81.04.69

Nous vous informons que ASPOne.fr traite vos données personnelles pour des besoins de prospection commerciale. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement européen « 2016/679/ UE du 27 Avril 2016 » relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à leur libre circulation, vous disposez des droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez les exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du Groupe Tessi par e-mail à : dpo.tessi@tessi.fr. Pour plus de détails concernant l'utilisation de vos données et l'exercice de vos droits, nous vous invitons à consulter le document disponible ici.

<https://www.tessidocumentservices.fr/cgu/>